



Fiche d'information

10 juin 2022

Comment la Confédération soutient la maîtrise de la circulation dans les agglomérations

La Confédération fournit un soutien financier aux agglomérations pour qu'elles puissent aménager les transports de manière plus durable. Dans le cadre des projets d'agglomération, les cantons, les villes et les communes œuvrent étroitement ensemble afin de coordonner le développement des transports et de l'urbanisation. Cette approche a fait ses preuves, comme le montrent les projets réalisés jusqu'à présent.

Pourquoi les projets d'agglomération sont nécessaires	1
Exemples de mesures de projets d'agglomération déjà réalisées	2
Pourquoi la Confédération cofinance des projets liés au transport dans des villes et des communes.....	3

Pourquoi les projets d'agglomération sont nécessaires

De nombreux espaces urbains – plus couramment appelés agglomérations – sont confrontés depuis longtemps à de grands défis : les véhicules encombrant les routes, les passagers des bus ne trouvent pas de places assises et les cyclistes doivent souvent se passer d'une voie en site propre. Et parce que les routes ne s'arrêtent pas aux limites communales et qu'il est judicieux de raccorder les liaisons de tram et les réseaux cyclables jusqu'à l'extérieur des villes-centres, les cantons, les villes et les communes doivent planifier ensemble leurs infrastructures de transport. Il importe alors de ne pas simplement étendre les infrastructures, mais bien d'avoir en ligne de mire le moyen de transport le plus efficace.

C'est pourquoi la Confédération apporte depuis 2008 un soutien financier aux agglomérations à travers le Programme en faveur du trafic d'agglomération (PTA). Elle dispose pour cela de moyens puisés dans le Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA). Les projets d'agglomération visent à assurer le bon fonctionnement et la coordination des systèmes de transport ainsi qu'un

développement de l'urbanisation de grande qualité et économe en sol. De plus, les responsables des projets sont tenus de planifier conjointement le développement de l'urbanisation et des transports. Outre les mesures concernant les transports publics, les voitures, les cyclistes et les piétons, les projets portent aussi sur les interfaces multimodales, dont la fonction est d'assurer une connexion optimale entre les moyens de transports. Les responsables des agglomérations peuvent élaborer un projet tous les quatre ans et le soumettre à la Confédération. Jusqu'à présent, il existe des projets de la première, deuxième et troisième génération. Le Conseil fédéral a lancé le 10 juin 2022 la consultation sur les projets de la quatrième génération.

Exemples de mesures de projets d'agglomération déjà réalisées

Promenade de Rorschach



Par les mesures réalisées grâce à son projet, l'agglomération de Saint-Gall – lac de Constance a donné un signal fort pour la promotion de la mobilité douce (cycliste et piétonne). On le constate par exemple dans l'élargissement et la revalorisation de la promenade en bord de lac à Rorschach, qui est maintenant achevée. La Confédération a cofinancé la mesure à hauteur de 1,9 million de francs.

Crédit photographique : clemo.ch

Interface de la gare de Stabio



La reprise de l'exploitation de la ligne ferroviaire Stabio-Mendrisio en 2014 a conféré à la gare réaménagée de Stabio une fonction d'interface multimodale. La nouvelle gare a vu apparaître un nœud d'échange intermodal comprenant un espace Park+Ride et Bike+Ride, un terminal de bus et de meilleurs accès pour piétons et cyclistes. Combinés à la ligne ferroviaire directe Mendrisio-Varese(-Malpensa), ces aménagements ont délesté la circulation routière et amélioré la qualité de l'environnement. L'agglomération de Mendrisiotto a reçu 0,64 million de francs de la Confédération pour la réalisation de cette mesure.

Prolongement de la ligne 17 du tram de Genève vers Annemasse (F)



Crédit photographique : Gilles Bertrand

Le prolongement de 2,1 kilomètres du tramway 17 relie depuis sa mise en service en 2019 le centre d'Annemasse et le centre de Genève (trajet de 25 minutes). Il a entraîné une importante requalification urbaine le long de l'axe et de tout le centre-ville d'Annemasse. Ce projet a contribué à développer des espaces publics de qualité tout au long du tramway et à supprimer plusieurs voies de circulation et des places de stationnement. Il en résulte une diminution du trafic et des nuisances. Le prolongement a été cofinancé par la Confédération à hauteur de 23,6 millions de francs.

Pourquoi la Confédération cofinance des projets liés au transport dans des villes et des communes

La grande majorité des problèmes de circulation survient dans les grandes agglomérations, là où les trois quarts de la population suisse vit et travaille. Aujourd'hui déjà, les habitant-e-s et les employé-e-s sollicitent intensivement les infrastructures de transport. Or la population, l'activité économique et les emplois vont continuer à croître dans les agglomérations. Des investissements ciblés sont donc nécessaires pour assurer un développement performant des transports et de l'urbanisation. Comme les agglomérations ne disposent pas des moyens financiers suffisants pour le faire, la Confédération les soutient dans le cadre des projets d'agglomération, en se concentrant sur les projets les plus efficaces et les plus mûrs. Pour leurs projets d'infrastructure de transports, les agglomérations ont demandé jusqu'à présent des contributions plusieurs fois supérieures aux moyens fédéraux disponibles. Le Conseil fédéral détermine les villes et agglomérations pouvant bénéficier de contributions. Il se réfère pour cela à la définition de l'Office fédéral de la statistique.

Liens : [Programme en faveur du trafic d'agglomération](#)